

Centre psychiatrique régional (Prairies)

Le Centre psychiatrique régional (Prairies) est exploité par le Service correctionnel du Canada de concert avec l'Université de la Saskatchewan. Érigé sur des terrains appartenant à l'université, le Centre est le fruit de la coopération entre la province de la Saskatchewan, l'Université de la Saskatchewan et le gouvernement du Canada. Le Centre est qualifié d'établissement « hospitalier » en vertu de la Saskatchewan Mental Health Services Act. Il offre des programmes d'évaluation et de traitement à l'intention : a) des détenus du Service correctionnel du Canada, surtout de la région des Prairies; b) des détenus du système correctionnel de la province de la Saskatchewan; c) des individus en détention préventive ordonnée par les tribunaux de la Saskatchewan; d) des individus incarcérés en vertu de mandats du lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan.

Depuis octobre 1984, le Centre est agréé par le Conseil canadien d'agrément des établissements de santé. Le Centre se distingue par son association étroite avec l'Université de la Saskatchewan. L'accord d'association met l'accent sur l'importance de la fonction d'enseignement et de recherche du Centre; les professionnels cadres du Centre peuvent également être membres du personnel enseignant de l'Université. L'accord prévoit aussi la constitution d'un bureau des gouverneurs où sont représentées l'université et la collectivité. Le bureau a comme mandat d'assurer l'orientation générale du Centre. Au cours de la dernière année, le bureau a mis à jour l'énoncé de mission du Centre afin de le rendre conforme à l'énoncé de mission du Service correctionnel du Canada. Le 23 février 1990, le bureau des gouverneurs a approuvé le nouvel énoncé de mission, que le commissaire a sanctionné

« Le Centre psychiatrique régional (Prairies) a pour mission de fournir un bilan clinique et de soins aux malades mentaux du système de justice pénale et de les aider à retrouver la santé mentale; de donner des occasions d'apprentissage aux étudiants, au public et au personnel qui oeuvrent dans les domaines des soins de la santé et de la justice pénale; et de faciliter, de promouvoir et d'entreprendre des recherches dans les domaines suivants : la compréhension du comportement criminel, l'administration des services de santé mentale en médecine légale, le traitement des délinquants et les répercussions de la criminalité dans la société.

Le Centre compte 106 lits répartis en cinq unités : a) L'unité Assiniboine est chargée de l'admission et de l'évaluation. Les tribunaux de la Saskatchewan, la Commission nationale des libérations conditionnelles et les administrateurs des services correctionnels y envoient des individus pour des évaluations complètes destinées à éclairer les décisions et à préciser les traitements nécessaires.

b) L'unité Churchill offre des services de traitement aux patients atteints de graves troubles mentaux.

c) L'unité Clearwater offre des programmes s'adressant aux patients qui éprouvent des problèmes d'adaptation sexuelle.

d) L'unité Bow traite les personnes souffrant de maladies mentales chroniques.

e) L'unité McKenzie offre un programme fondé sur le modèle de la communauté thérapeutique et admet les patients souffrant de troubles de la personnalité à caractère antisocial.

Outre les programmes de base des diverses unités, le Centre offre toute une gamme de programmes externes de lutte contre la toxicomanie, d'ergothérapie, de thérapie récréative et d'éducation ainsi que des services spirituels.

Le programme de recherche du Centre, réalisé en collaboration avec le milieu universitaire et les autres éléments du Service correctionnel du Canada, prend de plus en plus d'ampleur. Les études en cours touchent à six domaines prioritaires :

- a) le délinquant sexuel
- b) le détenu agressif
- c) le psychopathe criminel
- d) le délinquant autochtone
- e) la toxicomanie et la criminalité
- f) les questions médico-légales d'ordre général.

Le Centre psychiatrique régional (Prairies) répond à un important besoin du Service correctionnel du Canada et de la province de la Saskatchewan. En 1989, on a admis 329 patients, dont 98 pour évaluation et 231 pour traitement. En 1989, le Centre accueillait en moyenne 98,42 patients par jour, soit en moyenne 83 détenus fédéraux et 15 détenus provinciaux (y compris les personnes en détention préventive et les personnes détenues en vertu d'un mandat du lieutenant-gouverneur).